



PREFECTURE DES YVELINES

SERVICE DU CABINET

BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTERIELLE

Versailles, le 28 juillet 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'incendie sur le site de la société Guy Dauphin Environnement (GDE) à Limay survenu le 19 juillet dernier, a conduit le Préfet des Yvelines à suspendre l'exploitation de cette activité dans l'attente de la mise en œuvre de mesures techniques et/ ou organisationnelles pour éviter qu'un tel événement se reproduise. Plusieurs incendies similaires s'étaient déclarés antérieurement.

10 jours après l'incendie, au vu du rapport d'incident transmis par l'exploitant et de l'avis de la Direction Régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), le Préfet a décidé, par arrêté du 27/07/2006, d'autoriser la reprise de l'exploitation des installations sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient respectées.

Les dispositions complémentaires prescrites à la société GDE concernent principalement le stockage, en imposant notamment le fractionnement des quantités stockées, ainsi que les conditions d'exploitation et des mesures complémentaires pour prévenir les pollutions accidentelles.

La société devra, avant redémarrage des installations, justifier auprès de la DRIRE, que les conditions posées dans l'arrêté sont respectées.